

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
Reçu en préfecture le 27/06/2025  
Publié le  
ID : 044-214400756-20250626-48\_2025-DE

<b>Nombre de conseillers</b> en exercice .....14 présents .....9 votants .....11
-------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SIX JUIN**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

**PRÉSENTS :**

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      HAMON Sylvain  
GUILLEMOT Tatiana      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly      HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric); GRIMAUD Sylvie (pouvoir à RAIMBAUD Nelly)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

**OBJET :**

<b>48/2025</b>	<b>SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2024 – RAPPORT DU MAIRE</b>
----------------	----------------------------------------------------------------

Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2024 du service assainissement a été voté le 27 mars 2025, Monsieur le Maire expose au Conseil que la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement organise dans une perspective de transparence, l'information détaillée des élus et des consommateurs sur l'organisation, le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Ce rapport comprend notamment les chiffres clés et indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de cette communication, étant précisé que ledit rapport sera mis à la disposition du public, en Mairie, aux heures d'ouverture, ainsi que les comptes d'affermage, les comptes-rendus financier et d'exploitation de l'année 2024 et le rapport technique de l'épandage 2024 de la station d'épuration établis par le fermier (SAUR).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

